



Le Canada et l'Afrique



il en est venu à signifier une réalité institutionnelle : l'ensemble des institutions publiques et privées qui expriment une communauté de concertation et de coopération entre ceux qui utilisent le français.

On ne peut réduire la réalité de la francophonie à son aspect institutionnel. Dans ses préoccupations historiques, c'est pourtant à cela que se limite ce texte.

Des premières manifestations à l'Agence de coopération culturelle et technique

C'est vers la fin du XIX^e siècle que naissent les premières tentatives d'association basée sur la langue française. Elles visaient alors essentiellement à assurer le rayonnement de la France : en 1899, l'Association des pédiatres de langue française; en 1906, la Fédération internationale pour la culture et l'expansion de la langue française; et en 1937, l'Association internationale des écrivains de langue française.

Malgré la naissance de l'Association internationale des journalistes de langue française en 1952 et, en 1954, de l'Union culturelle française qui se voulait «une sorte d'Unesco francophone», il faut attendre le début des années soixante pour voir apparaître l'idée de la francophonie multilatérale.

L'échec d'un projet de Communauté française conçue en 1958 et l'accession de nombreux pays d'Afrique à l'indépendance imposent une nouvelle approche. Il faut reconnaître que des Québécois, particulièrement sensibles aux défis que leur impose le contexte géographique, politique et culturel dans lequel ils évoluent, ont joué un rôle important dans la prise de conscience de la nouvelle situation et dans l'émergence des institutions que nous connaissons aujourd'hui.

C'est ainsi que l'AUFELF est fondée à Montréal en 1961 en regroupant une

quarantaine d'universités (plus de 130 aujourd'hui). L'Association internationale des parlementaires créée en 1967 regroupe aujourd'hui 35 sections représentant des parlements francophones. L'Association des maires des capitales et métropoles entièrement ou partiellement francophones est fondée à Québec en 1979. On pourrait parler du Conseil international des radios et télévisions d'expression française (CIRTEF) constitué à Montréal en 1978 et des nombreuses associations de professionnels (juristes, sociologues, écrivains, informaticiens, etc.) ou d'institutions qui expriment, chacune à sa façon, la diversité et le dynamisme de la francophonie, dans le cadre d'une collaboration qui donne souvent des résultats appréciables.

Les premières manifestations de coopération *intergouvernementale* multilatérale se sont produites dès 1960, alors qu'était décidée la réunion biannuelle des ministres de l'Éducation des pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar avec la participation de la France. L'éducation présentait un domaine où, manifestement, les problèmes dépassaient le cadre des accords bilatéraux conclus entre la France et chacun des pays nouvellement indépendants.

C'est à cette conférence, jusque-là franco-africaine, que le Québec, dont la coopération avec la France s'était développée de façon remarquable depuis l'accord de 1965 en matière d'éducation, est invité lors de la session qui se tient à Libreville en février 1968. La conférence se dote alors d'un secrétariat technique permanent qui se fixe à Dakar et crée le Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur (C.A.M.E.S.), qui s'établit à Ouagadougou. Le Burundi, le Rwanda et le Zaïre participent en observateurs à la même conférence qui accueille ensuite le Canada en 1969 et la Belgique en 1971. La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports est instituée sur le même modèle en 1969.

Souhaitée par l'Organisation commune africaine et malgache (O.C.A.M.) en 1966, une nouvelle dynamique est lancée, qui va permettre à son président en exercice, monsieur Hamani Diori, de réunir, à Niamey, en février 1969, une conférence chargée d'étudier la mise en œuvre d'une résolution, proposée par le président Senghor, adoptée par cet organisme et visant à créer une communauté francophone. Cette conférence, à laquelle participe le Québec, met sur pied un secrétariat provisoire chargé, sous la haute autorité du président Diori, de formuler un projet. C'est au cours de la conférence réunie à Niamey, en mars 1970, qu'est créée l'Agence de coopération culturelle et technique.

Le représentant du gouvernement du Québec signe la convention à la suite du représentant du gouvernement canadien. La charte annexée à la convention contient un article qui permet au Québec de participer à cette organisation internationale :

Dans le plein respect de la souveraineté et de la compétence internationale des Etats membres, tout gouvernement peut être admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'Agence, sous réserve de l'approbation de l'Etat membre dont relève le territoire sur lequel le gouvernement participant concerné exerce son autorité, et selon les modalités convenues entre ce gouvernement et celui de l'Etat membre (article 3.3.).

L'entente entre Ottawa et Québec définissant ces modalités est signée à la veille de l'ouverture de la Conférence générale de l'A.C.C.T qui se tient dans les deux capitales en octobre 1971. ■

Texte reproduit à partir des documents fournis par le ministère des Relations internationales du gouvernement du Québec

La revue «Le Canada et l'Afrique» peut être obtenue gratuitement sur demande auprès des ambassades du Canada. Nos lecteurs sont invités à nous faire connaître leurs critiques sur le contenu de cette publication.

Photo couverture : Le château Frontenac de Québec, ville où aura lieu le deuxième sommet francophone

Rédacteur en chef : Mme Outi-Kaarina BADJI

Directeur de publication : Peter A. van BRAKEL

Imprimé aux N.I.S. - Dakar - Route du Service Géographique - Hann